

Barème des honoraires Transaction* et Location

TRANCHES	Taux d'honoraires TTC** Par tranche	VALEUR en €	CUMUL en €
Jusqu' à 100 000€	9,00%	9 000,00€	9 000,00€
De 100 001€ à 140 000€	7,00%	2 800,00€	11 800,00€
De 140 001€ à 180 000€	6,00%	2 400,00€	13 900,00€
De 180 001€ à 250 000€	5,75%	4 600,00€	18 500,00€
De 250 001€ à 400 000€	5,50%	8 250,00€	26 750,00€
A partir de 400 001€	5,25%		

*Les honoraires sont à la charges du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.
Montant minimum d'honoraires TTC : 5 000 € (à l'exception des garages et stationnements).
Les montants d'honoraires obtenus pour chaque tranche sont additionnés dans la limite du prix de vente et le montant total est arrondi à l'euro supérieur.

Location Appartement ou Villa:

HONORAIRES DE VISITE DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE REDACTION DE BAIL 10 € /m².

Honoraires de réalisation de l' état des lieux 3 €/m².

A la charge du locataire et du bailleur.

Gestion Appartement ou Villa:

Honoraire de gestion : 7,50% TTC du quittancement.

Garantie des loyers impayés : 2,40% TTC du quittancement.

Rédaction de baux professionnels ou commerciaux:

15% TTC à la charge du preneur.

15% TTC à la charge du bailleur.

**TVA au taux légalement en vigueur, actuellement de 20%